

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 2 Juin 2020

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt, le deux juin à 18 heures 30, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes, dans le cadre de la crise liée au covid-19, afin de respecter les règles sanitaires et les gestes barrières, sous la présidence de M.Roland DRAVET, Maire.

Etaient présents : Mme Marie-Alice APARICIO-CLERC, Mrs Damien BLANC, Frédéric DRAVET, Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mmes Dominique HAZUCKA, Emilie HENRY, Marine LANDEAU, Mrs Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M.Franck ROCHE.

Etaient excusés :

Etaient absents :

Convocation du : 27 Mai 2020 - Affichage du : 27 Mai 2020.

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 15 / Conseillers représentés : 0

M.Damien BLANC a été élu secrétaire de séance.

I- DETERMINATION DE L'ORGANISATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux conseils municipaux de créer des commissions chargées d'étudier des questions soumises au Conseil. Il est précisé que M.le Maire reste le Président de plein droit de l'ensemble des commissions.

Après discussions et explications sur le rôle et le but des commissions communales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, constitue les commissions communales suivantes et désigne les membres de chacune d'entre elles :

1) Commission placée sous la responsabilité de M.Pascal PESSOZ, 1^{er} adjoint :

Commission projets, études, travaux, investissements :

OBJET	REFERENT
Développement durable / biodiversité	Vincent MAITRE
Patrimoine	Anne-Marie ROCHE
STEP La Roche	Damien BLANC
Etudes urbanisme / voirie / chemins	Roland DRAVET
Parking Le Villard	Serge GAUDET
Réseaux AEP	Damien BLANC
Salle des fêtes / Ecole du Plan	Anne-Marie ROCHE
Aire de jeux	Dominique HAZUCKA

2) Commissions placées sous la responsabilité de M.Michel LEGER, 2^{ème} adjoint :

Commission enfance et jeunesse, école, éducation sportive : Marie-Alice APARICIO-CLERC, Elodie POZIN-ROUX ;

Commission affaires sociales, solidarité, associations et culture : Marie-Alice APARICIO-CLERC, Serge GAUDET, Dominique HAZUCKA, Emilie HENRY ;

Commission information, communication et tourisme : Marie-Alice APARICIO-CLERC, Alain EYNARD-VERRAT, Emilie HENRY, Anne-Marie ROCHE ;

3) Commissions placées sous la responsabilité de M.Franck ROCHE, 3^{ème} adjoint :

Commission d'instruction des autorisations d'urbanisme : Damien BLANC, Alain EYNARD-VERRAT, Pascal PESSOZ, Elodie POZIN-ROUX ;

Commission ERP et maintenance des bâtiments : Damien BLANC, Alain EYNARD-VERRAT, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ ;

4) Commissions placées sous la responsabilité de M.Frédéric DRAVET, 4^{ème} adjoint :

Commission forêts et alpages : Marine LANDEAU, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ ;

Commission entretien, maintenance voiries et chemins, propreté :

Référents par village :

- Alain EYNARD-VERRAT : La Roche / Le Plan
- Serge GAUDET : Le Villard
- Dominique HAZUCKA : Chef-Lieu
- Franck ROCHE : La Thuile

5) Commission des finances : M.Roland DRAVET, M.Pascal PESSOZ, M.Michel LEGER, M.Franck ROCHE, M.Frédéric DRAVET.

6) Commission d'appel d'offres :

A la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

En plus du Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein, et de 3 suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare élus comme titulaires de la commission d'appel d'offres, outre M.Roland DRAVET, Maire et président de la commission d'appel d'offres : M.Damien BLANC, M.Pascal PESSOZ, M.Serge GAUDET, et comme suppléants de la commission d'appel d'offres : M.Franck ROCHE, M.Frédéric DRAVET, Mme Anne-Marie ROCHE.

II – REPARTITION DU REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

Les indemnités de fonction attribuées au Maire et aux adjoints sont une dépense obligatoire pour la Collectivité ; le montant des indemnités est fixé règlementairement en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon la strate démographique de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant des indemnités comme suit :

- pour le Maire : 40.3 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique ;
- pour les adjoints : 10.7 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique.

Ces indemnités, qui s'inscrivent dans la limite et le plafond de l'enveloppe définis par la loi, seront versées à compter de la date d'entrée en fonction du Maire et des adjoints, soit à compter du 27 mai 2020.

III – INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL

Dans les conditions prévues par les textes, les comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions des receveurs des communes et établissements publics locaux peuvent percevoir une indemnité que leur verse la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander le concours du Receveur municipal, Mme Monique BOIS, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance, et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

IV – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Point sur le fonctionnement de l'école en période de crise sanitaire

M.le Maire précise plusieurs points, suite à la rencontre qu'il a eue avec la Directrice d'école :

- suite au protocole établi par la Directrice d'école pour l'accueil des enfants au sein de l'école, la situation sur le terrain est très satisfaisante ;
- la décision de réouverture de la maternelle sera examinée en fonction de l'évolution des directives nationales ;

- Mme Stéphanie SIMON, ATSEM habituellement affectée auprès de la classe de maternelle, a repris son travail ; elle intervient auprès des 2 autres enseignantes ;
- au niveau du ménage et de la désinfection quotidienne de l'école, la Directrice d'école est chargée d'établir une liste des tâches de nettoyage indispensables quotidiennement ;
Mme SIMON intervient en temps normal durant la pause méridienne pour le compte de la Communauté de Communes ; Mme SIMON ayant du temps de travail disponible, en accord avec la Communauté de Communes, elle prendra en charge une partie du ménage réalisé jusque là par une entreprise de nettoyage entre midi et 14 h, ce qui permettra de réduire les coûts pour la Commune.

Entretien des espaces verts, des chemins, sentiers et routes

Afin de gérer au mieux l'entretien des espaces verts, des chemins, sentiers et routes, le Conseil Municipal a décidé de définir des priorités.

Après discussion, le Conseil Municipal a établi le tableau des priorités d'intervention suivant :

- 1^{ère} priorité : entretien des ruelles et espaces verts dans les villages (habitat permanent)
- 2^{ème} priorité : les abords de tous les bâtiments communaux, du cimetière, des chapelles, et les pare-feux du Villard
- 3^{ème} priorité : les talus de la route du Villard et de la route du Plan (NB : les autres talus de routes sont faits par la DDT car en bordure de la RD 89)
- 4^{ème} priorité : les chemins qui relient, à partir des villages d'habitation permanente, les hameaux d'altitude, et les chemins qui permettent de relier les villages au sentier des vignes vers Brides-les Bains et Bozel, y compris le nouveau sentier de Moranche à la cave de Combelouve
- 5^{ème} priorité : les talus des pistes pour monter à La Balme, à Champruel, à Moranche, à Notre-Dame des Neiges
- 6^{ème} priorité : les sentiers et pistes sans issue, ne faisant pas partie d'un circuit organisé.

Par ailleurs, l'adjoint en charge de l'entretien des voiries et chemins recevra prochainement les 2 entreprises mandatées par l'ancienne municipalité pour la réalisation de travaux de débroussaillage sur le territoire communal, afin de définir les secteurs d'intervention, avec les nouvelles priorités précitées.

Aménagement des itinéraires de promenades et de randonnées

La Commune est bénéficiaire d'une subvention pour des travaux d'aménagement des itinéraires de promenades et de randonnées, selon les éléments suivants :

- dépense subventionnable : 38 007 €
- subvention du département : 19 000 €

Une 1^{ère} phase de travaux a été réalisée, pour un montant global de 21 219 €HT, donnant lieu au versement d'un acompte de subvention de 10 659 €.

Mme Stéphanie MONDON, conseillère de l'ancienne municipalité, avait en charge ce dossier ; une réunion en sa présence sera prochainement organisée, afin de faire le point sur ce dossier.

Décharge de La Thuile :

En concertation avec la Communauté de Communes Val Vanoise, qui a la compétence déchets, la Commune va étudier des nouvelles règles de fonctionnement de la décharge, afin d'éviter les dérives constatées récemment.

Organisation de la Municipalité :

Le Conseil Municipal décide d'instaurer une réunion de coordination entre le Maire, les adjoints et la secrétaire générale de mairie, tous les 15 jours ; les élus qui le souhaitent pourront également participer à ces réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Ainsi fait et délibéré à MONTAGNY les jour, mois et an ci-dessus.

Affiché à MONTAGNY, le 11 JUN 2020

Le Maire

Roland DRAVET

